



## **POLITIQUES ET RÉGLEMENTATION**

Second Cycle a été créé pour permettre l'inscription et la transaction de matières recyclables; Second Cycle permettra l'inscription même si l'offrant propose de donner du matériel ou des produits gratuitement. Toutefois, offrir un bien gratuitement ne vous relève pas de votre responsabilité de respecter les engagements que vous avez acceptés en vertu de la convention d'utilisation. Ceci s'applique à tout utilisateur, qu'il soit l'offrant ou l'acheteur.

Second Cycle peut refuser à sa discrétion toute inscription de matières recyclables qui comprennent des éléments qui peuvent être dangereux. Dans certains cas, du matériel dangereux pourra être transigé à la condition que l'utilisateur se conforme aux normes de transport et d'entreposage ou toute réglementation en vigueur. A sa discrétion, Second Cycle pourra demander des preuves de conformité aux normes.

Second Cycle refusera toute inscription de matières qui comprennent des éléments offensifs ou d'un caractère illégal même si ces matières sont offertes gratuitement.

La table des matières de ce livre indique la législation québécoise et fédérale en matière d'environnement :

[http://www.pubgouv.com/ecologie/droit\\_env.htm](http://www.pubgouv.com/ecologie/droit_env.htm)

### **Exemples de biens offerts ou recherchés qui sont inacceptables**

Matériel radioactif  
Déchets biomédicaux  
Explosifs  
Déchets contenant des BPC

### **Plaintes et remerciements**

Second Cycle apprécie recevoir tout commentaire qui se veut constructif que vous désirez nous transmettre, que ce commentaire soit l'objet d'une plainte ou d'un compliment. Notre politique est d'adopter toute proposition utile dans la mesure où cette proposition s'insère dans notre plan de développement. Il va de soi que vos commentaires seront les principaux moyens que nous aurons pour vérifier l'utilité et le bon fonctionnement de notre site internet et vous ne devrez pas hésiter à partager vos commentaires avec nous.